



Montagny, le 17 mai 2021

Préavis no 40/21 – Rapport sur les comptes de l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
0

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes pour l'année 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2020.

Les comptes 2020 ont été soumis à un contrôle par la fiduciaire Fiducosult SA, attestant leur conformité à la législation, et tout particulièrement celle sur la comptabilité des communes. Un exemplaire du rapport de cette dernière est à disposition pour consultation à l'administration communale.

La brochure des comptes qui vous est remise amène de nombreuses précisions aidant à la compréhension des chiffres.

Toutefois, nous complétons ces informations sur les points suivants :

Impôts

En ce qui concerne les personnes morales, une diminution de facturation au niveau de l'impôt sur le bénéfice (PM) est constatée au niveau de la RIE3 entre les boucllements 2018 et 2019 pour un montant de Fr. -414'338.50 et une diminution est constatée au niveau de la RFFA entre le boucllement 2019 et l'arrêté comptable 2020 de Fr. -47'644.35. Une augmentation de facturation de l'impôt sur le bénéfice est intervenue entre les taxations et les acomptes pour les années fiscales 2017 et 2018 de Fr. 142'931.95.

En résumé, nous constatons que les pertes fiscales liées à la RIE3/RFFA s'élèvent à Fr. 461'982.85 depuis l'année 2018, ce qui représente 60,9% par rapport aux impôts facturés en 2017.

Il est toujours très difficile d'évaluer les recettes telles que les droits de mutation, les successions/donations ainsi que les gains immobiliers. Nous remarquons également une augmentation significative de l'impôt sur les frontaliers (basés sur les salaires 2019) en raison d'un accroissement du nombre d'employés travaillant sur la commune. A ce jour, 48 entreprises annoncent des travailleurs frontaliers.

Les chiffres en négatif proviennent de rectificatifs d'imposition sur les années précédentes et comptabilisées en 2020.

Toutefois, la totalité du poste 210 « impôts » présente un déficit de Fr 38'217.55 par rapport aux prévisions budgétaires et Fr. 190'368.74 par rapport au comptes 2019.

Durant l'année 2020, la Municipalité a dû procéder pour la première fois à un emprunt de 2 millions, ceci afin de couvrir une partie des charges et des investissements courants.

Facture sociale et péréquations

Les comptes de la facture sociale y compris les bourses d'études et d'apprentissage ainsi que de la péréquation sont basés sur les acomptes 2020 et sur le décompte final 2019.

Nous vous présentons ci-dessous le tableau y relatif :

	Facture sociale	Fds de péréquation net	Dépenses thématiques	Solde net des péréquations
Acomptes 2019	942'528.00	762'741.00	-198'547.00	1'506'722.00
Décompte 2019	747'041.00	658'795.00	-201'288.00	1'204'548.00
Différence	-195'487.00	-103'946.00	-2'741.00	-302'174.00
Acompte 2020	822'752.00	629'590.00	-188'766.00	1'263'576.00

La comptabilité 2020 présente donc les acomptes 2020 ainsi que la différence 2019, soit un montant total de Fr. 961'402.00 (comptes 720.351 + 550.352 + 220.352 ./ 220.452).

Résultats comptables

Sur le plan financier, le résultat de l'exercice 2020 présente un bénéfice avant les écritures de bouclage; les charges courantes ont été largement maîtrisées, certaines dépenses n'ont pas été réalisées en raison de la pandémie, telles que les manifestations. Le décompte final 2019 de facture sociale et de la péréquation ont été favorables à la commune.

Les comptes 2020 présentent un bénéfice avant amortissement, attributions et prélèvements aux fonds de réserve, de Fr. 315'220.50, ce qui représente une marge d'autofinancement de 9.3%.

Les écritures de bouclage, soit les amortissements, les attributions et les prélèvements aux fonds de réserve amènent le bénéfice à Fr. 44.00 avec des charges de Fr. 4'371'445.00 et des revenus de Fr. 4'371'489.00.

Nous précisons ci-dessous le pourcentage des charges et revenus de la commune.

Répartition des charges

Charges totales	100.0%
Autorités et personnel	12.6%
Biens, services, marchandises	19.1%
Intérêts passifs	0.1%
Amortissement	9.6%
Participations cantonales et communales	48.9%
Aides et subventions	7.2%
Attributions aux fonds de réserve	2.5%

Répartition des revenus

Revenus totaux	100.0%
Impôts	50.7%
Patentes, concessions	4.1%
Revenus du patrimoine	8.5%
Taxes, émoluments, produits des ventes	15.8%
Parts à des recettes cantonales	7.2%
Participation de communes, associations et de tiers et autres	9.0%
Prélèvement sur les fonds de réserve	4.7%

Investissement du patrimoine administratif

Les comptes d'investissement pour l'année 2020 se présentent comme suit :

	<u>Travaux</u>	<u>Amortissement</u>
1410.17 Etude réaménagement Rte du Bey	2'298.50	
1410.18 Réaménagement Chemin des Haies		15'000.00 par compte de fonctionnement
1410.25 Sécurisation et renaturation La Brinaz	135'956.50	
1410.26 Remplacement pont sur La Brinaz	3'529.80	
1410.27 PDRDE	66'954.40	
1430.17 Rénovation grande salle		70'000.00 par compte de fonctionnement
1430.18 Aménagement Ancien collège		61'000.00 par compte de fonctionnement
1430.20 Remplacement chaudière	44'834.60	44'833.60
1460.04 Achat balayeuse	112'008.00	112'007.00
1460.05 Achat véhicule utilitaire	23'600.00	23'599.00
1620.01 Participation STEP	374'576.56	
	<hr/>	
	763'758.36	326'439.60
Augmentation des investissements		437'318.76
	<hr/>	
	763'758.36	763'758.36

Les investissements réalisés durant l'année 2020 ont été avancés par l'emprunt avant de pouvoir bénéficier des rentrées de la facturation en fin d'année.

Conclusions

Les attributions aux fonds financés par des recettes affectées sont de Fr. 77'965.15 pour le compte « Epuraton des eaux usées », de Fr. 4'765.30 pour le compte « Ordures ménagères et déchets » et un prélèvement de Fr. 21'222.05 pour le compte « Réseau d'eau ». Un prélèvement de Fr. 180'439.60 au fonds de réserve Invest./travaux/achats divers a été effectué pour amortir l'investissement du remplacement de la chaudière, l'achat de la balayeuse et l'achat du véhicule utilitaire. Une attribution a été effectuée sur ce même compte pour un montant de Fr. 27'436.20.

Vu ce qui précède, nous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission,

d é c i d e

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2020 tels que présentés.

Ainsi approuvé par la Municipalité en date du 17 mai 2021 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



F. R. Rohner

La Secrétaire:



R. Maradan

